

LES ENJEUX D'UNE APPROCHE PAYSAGÈRE

18 Mars 2021

POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE





Directeur de la publication

Éric CITERNE, Directeur de l'AUDC

Coordination

Marie SARO

Conception et rédaction

Valentin PINSOLLES

Contribution

Renaud MIELCAREK

Kathy KILLIAN

Date de publication

Mars 2021

Photographies, crédits photos

CCMC, AUDC, Noun project

Dessins

Valentin Pinsolles

Bibliographie

• La définition du paysage utilisée en début de cette publication est issue de la **Convention Européenne du paysage de 2000**, écrite à Florence

<https://www.coe.int/fr/web/landscape>

• **Atlas des paysages de la région Champagne-Ardenne** écrit par MM. Girardin, Massot et Soucat, paysagistes, date de publication juillet 2002

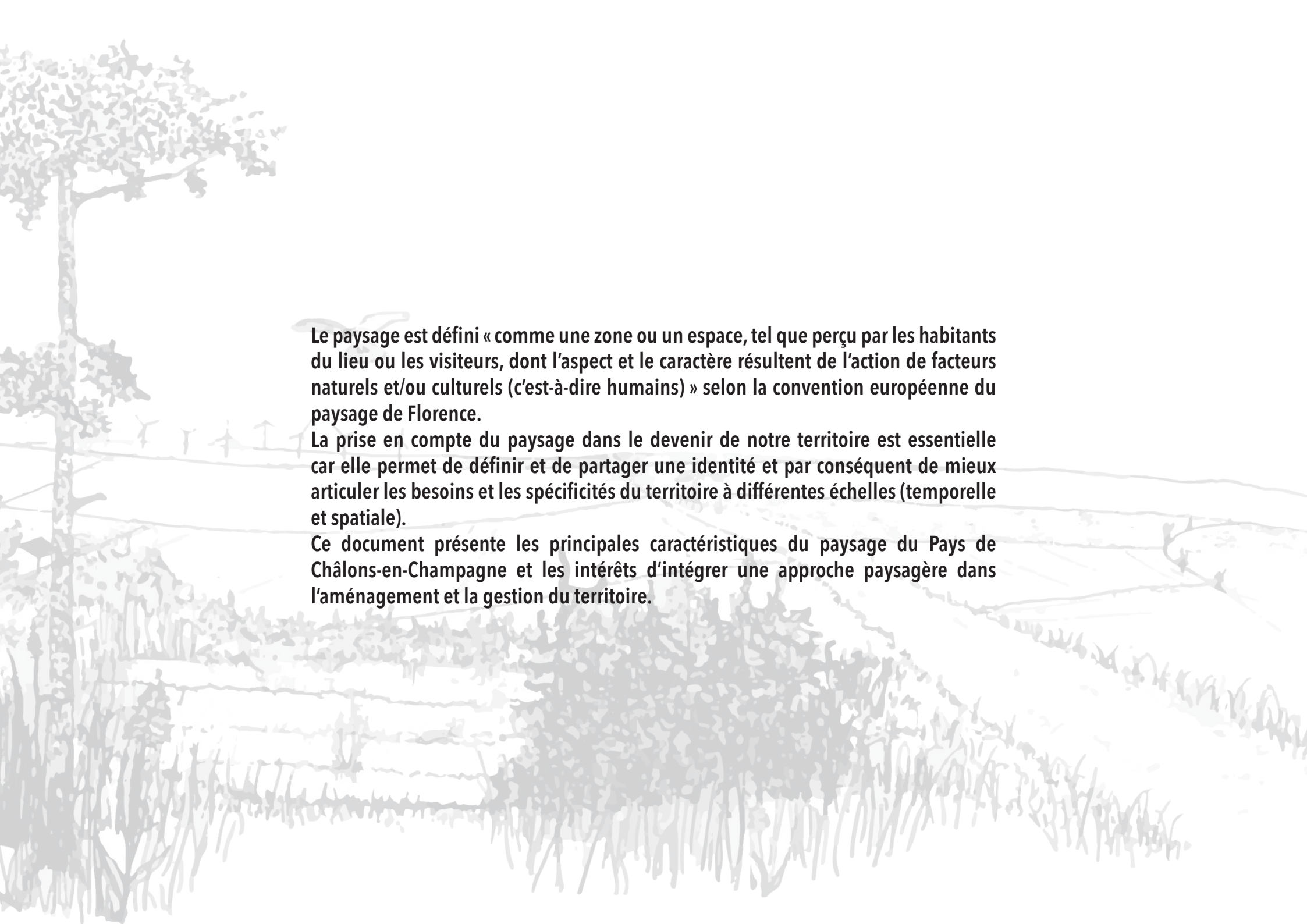
<https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/digital-viewer/c-227477>

• **Charte éolienne des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne**, réalisée par l'Agence d'Urbanisme de Reims en collaboration avec la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, date de publication février 2018

<https://www.syndicatdepart.fr/images/pdf/actualites/Charte-olienne-2018-LIGHT2.pdf>

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION ET DU PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

26 rue Joseph Marie Jacquard 51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE | planification@audc51.org | 03 26 64 60 98



Le paysage est défini « comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains) » selon la convention européenne du paysage de Florence.

La prise en compte du paysage dans le devenir de notre territoire est essentielle car elle permet de définir et de partager une identité et par conséquent de mieux articuler les besoins et les spécificités du territoire à différentes échelles (temporelle et spatiale).

Ce document présente les principales caractéristiques du paysage du Pays de Châlons-en-Champagne et les intérêts d'intégrer une approche paysagère dans l'aménagement et la gestion du territoire.

Pourquoi étudier le paysage ?



Mais d'abord, c'est quoi le paysage ?

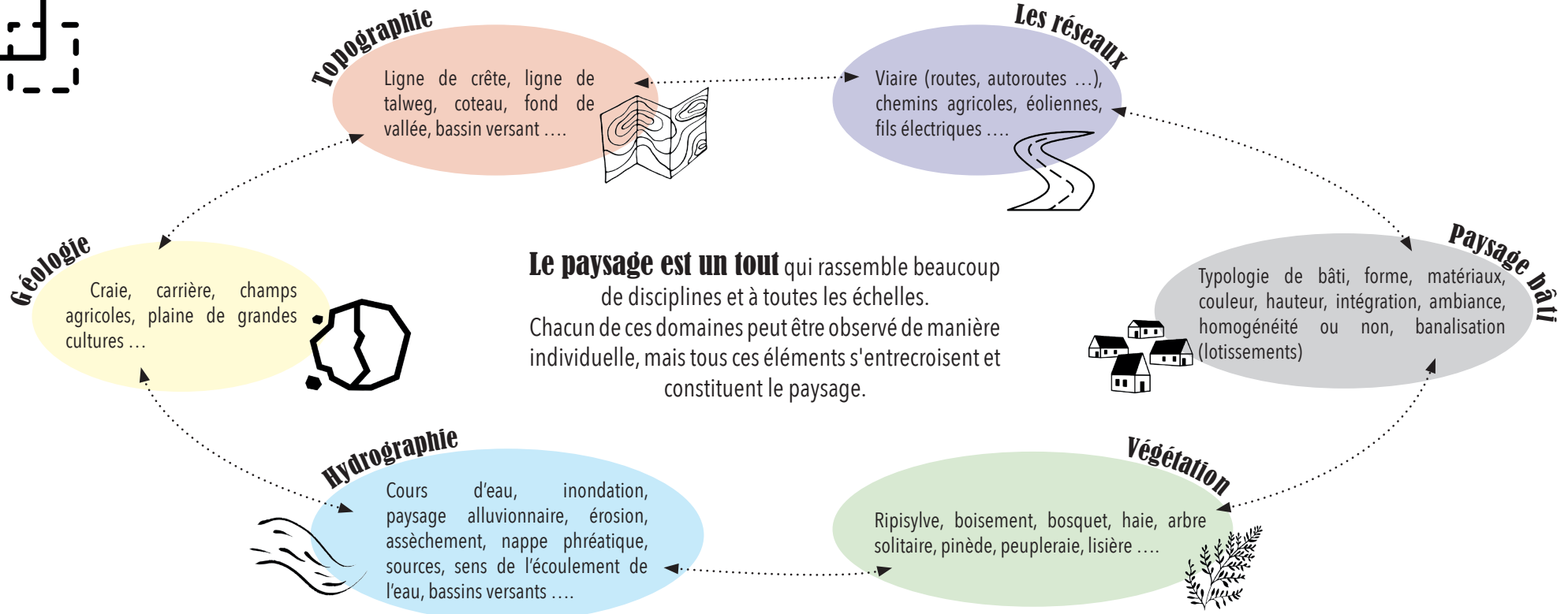
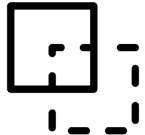


Une définition de paysage aujourd'hui largement partagée, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, adoptée à Florence, en octobre 2000 :

« Le terme paysage est défini comme une zone ou un espace, tel que perçu par les habitants du lieu ou les visiteurs, dont l'aspect et le caractère résultent de l'action de facteurs naturels et/ou culturels (c'est-à-dire humains).

Cette définition tient compte de l'idée que les paysages évoluent dans le temps, sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. Elle souligne également l'idée que le paysage forme un tout dont les éléments naturels et culturels sont considérés comme simultanés. »

Le paysage touche à de nombreux domaines ...





Pourquoi est-il important de tenir compte du paysage ?

Renforcer et préserver la biodiversité (analyse qualitative et quantitative des continuités...)

Flore



Faune



Biodiversité



Définir l'identité d'un territoire et par conséquent agir sur la qualité du cadre de vie



En tant qu'élu(e), pourquoi peut-il être utile d'intégrer le paysage dans les projets ?



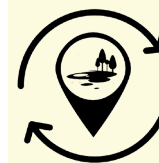
Anticiper les évolutions à court et à long terme (plantation d'espace boisé, nouvelles plantations au sein de la commune, remembrement agricole ..)

Régler des problèmes actuels sur le territoire (érosion, mauvaise intégration de certains bâtiments ...)



Améliorer l'image du village (sa silhouette, son attrait ..) et mieux l'intégrer dans le paysage

Améliorer le cadre de vie des habitants à l'intérieur des villages (attraction, potentiel démographique, qualité visuelle et intelligente des aménagements ..)



Quels sont les outils à ma disposition pour comprendre le paysage de mon territoire ?

Les ouvrages et les études existants : l'Atlas des paysages de la Champagne-Ardenne, la charte paysagère des éoliennes...

Les outils réglementaires : les documents d'urbanisme, les inventaires environnementaux (ZNIEFF, Natura 2000), les sites inscrits ou classés...

Les partenaires : PNR (Parc Naturel Régional), DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), DDT et DDTM (Direction Départementale des territoires - et de la Mer), Agence d'Urbanisme, PCE (Paysagiste Conseil d'état) ...

C'est quoi la Champagne crayeuse ?

À l'origine de tout : le sol

Le sous-sol est composé de craie, une roche calcaire sédimentaire d'origine marine et très friable. Elle s'est formée il y a 100 millions d'années lorsque la région était recouverte par la mer. Cette friabilité a donné lieu à une faible topographie modelée par les éléments (vent, pluie, érosion ...). Au fil du temps, ces aléas climatiques ont façonné le paysage tel que nous le connaissons aujourd'hui, en aplanissant petit à petit ces terres crayeuses.



Un sol spécifique, la craie

Carrières - chemins d'exploitations - blancheur

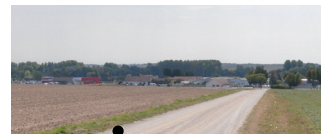
Où voit-on la craie dans le paysage ?

• Dans les carrières



Paroi crayeuse

• Sur les chemins d'exploitations



Chemin blanc



Poussière estivale

• Dans les champs



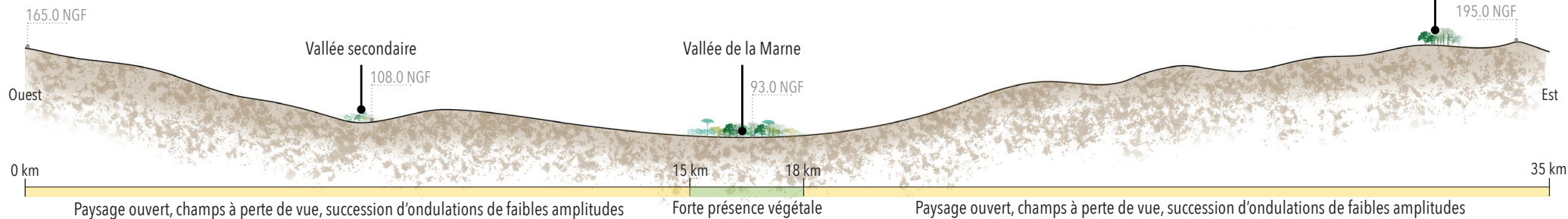
Blancheur visible dans les champs



Photographie aérienne au-dessus de la commune de Mairy-sur-Marne. © CCMC.

Un paysage ouvert nuancé par la présence de vallées

Coupe schématique du paysage du Pays de Châlons-en-Champagne, d'ouest en est



Les éléments de verticalité

D'origine naturelle (végétation) et humaine (ligne électrique - éolienne)

Une plaine dominée par l'activité agricole

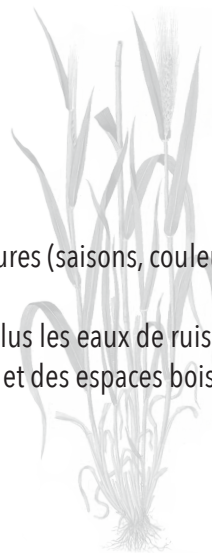
La Champagne crayeuse c'est :

- un **paysage ouvert** sur environ 6 600 km²
- des **parcelles de cultures de 10 à 50 hectares**
- **moins de 5% de boisements** sur le territoire
- un **relief très peu prononcé**



Cela se reflète dans le paysage par :

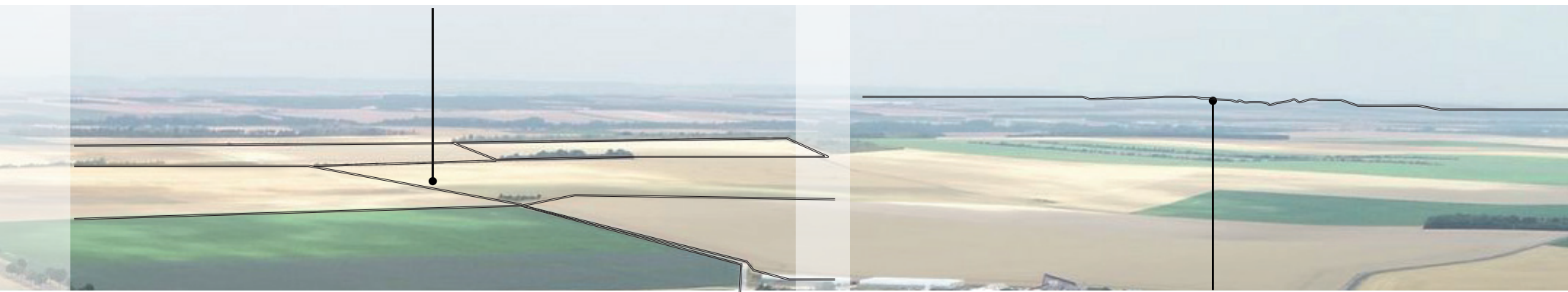
- un paysage soumis au rythme des cultures (saisons, couleurs ...)
- des horizons à perte de vue
- une absence de haies qui ne freinent plus les eaux de ruissellement (érosion, coulée de boue ..)
- une opposition entre un espace ouvert et des espaces boisés le long des cours d'eau



Un paysage de grandes cultures



Grands champs uniformes et souvent rectangulaires



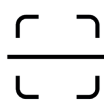
Un paysage d'horizon

Les différents petits vallonnements s'entrecroisent sans être visibles

Une distinction nette entre ciel et terre



Paysage d'horizon © Valentin Pinsolles



Prévalence des horizons

Lignes sans fin - vue lointaine -
vallonnements successifs

Paysage et biodiversité : un équilibre à trouver entre continuité et biodiversité

Qu'est-ce que la trame verte ?

La trame verte comprend tous les espaces végétalisés (forêt, espace agricole, prairie, jardin...) et tous les aménagements réalisés aux abords des axes de déplacements (route, piste cyclable...).

Vous avez dit « trame verte et bleue » ?

Pour observer la trame verte et bleue dans le paysage, il suffit de regarder où il y a de la vie animale ou végétale. La trame verte et bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) ainsi que par les documents de planification de l'Etat et des collectivités territoriales.

A l'intérieur de ces espaces, la faune et la flore peuvent se déplacer et réaliser leur cycle de vie (reproduction, alimentation, abri...).

La trame verte et bleue ... aux services des habitants

La préservation des continuités écologiques et plus largement de la biodiversité contribue au maintien des services rendus par les écosystèmes : épuration des eaux, fertilité des sols, pollinisation, prévention des inondations, régulation des crues, amélioration du cadre de vie... Elle contribue à l'amélioration de la qualité et la diversité des paysages. L'ensemble de ces bienfaits participe à la qualité de vie et à l'attractivité des territoires.

C'est quoi un corridor écologique ?

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie (cours d'eau, ripisylves, zones humides, haies, bosquets, forêts ...).

Qu'est-ce que la trame bleue ?

La trame bleue est composée de tous les espaces en lien étroit avec la présence de l'eau : le lit des rivières, les zones humides, les mares

C'est quoi un réservoir de biodiversité ?

Les continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité, en d'autres termes des secteurs relativement étendus où des espèces animales ou végétales peuvent effectuer leur cycle de vie (forêt, lac ...).

Carrière de craie réhabilitée

Ripisylve

Cours d'eau

Zone humide

Haie

Boisement

Petits bosquets

Les enjeux concernant le paysage de la "Champagne crayeuse"

Les principales zones de végétation se situent autour des cours d'eau ou dans les secteurs militaires.

Le plus important couloir végétal se situe le long de la Marne et scinde ce paysage agricole en deux parties. Il est d'ailleurs répertorié au rang de ZNIEFF de type I et II, montrant son intérêt écologique au sein du territoire.

Les différents affluents de la Marne constituent également de petits corridors écologiques grâce à leur ripisylve.

Les différents camps militaires abritent les dernières pelouses calcicoles (flore endémique de la Champagne crayeuse) et représentent un fort enjeu de préservation écologique.

Quelques boisements et petits bosquets dissimulés au travers du paysage constituent des petits corridors écologiques.

D'un point de vue paysager, ces espaces boisés constituent des fronts végétaux. Ils donnent un arrière plan à ce paysage d'horizon.

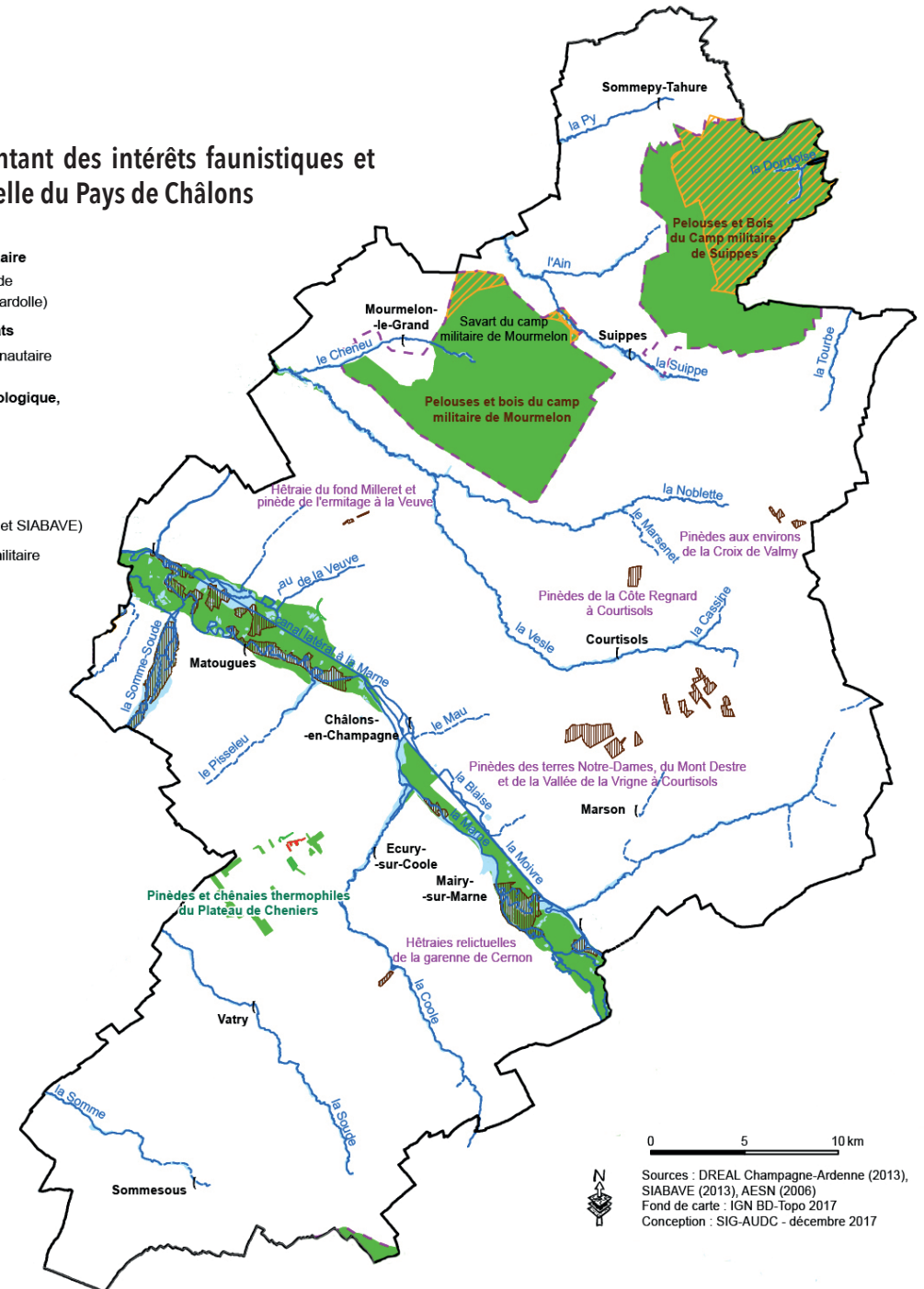
?

ZNIEFF 1 : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire.

ZNIEFF 2 : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Les zones représentant des intérêts faunistiques et floristiques à l'échelle du Pays de Châlons

- Zone de protection réglementaire**
- Arrêté de Protection de Biotope (Bois de la Bardolle)
- Natura 2000 - Directive Habitats**
- Site d'Intérêt Communautaire
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique**
- ZNIEFF de Type I
 - ZNIEFF de Type II
 - Zone humide (AESN et SIABAVE)
 - Périmètre de camp militaire



0 5 10 km



Sources : DREAL Champagne-Ardenne (2013), SIABAVE (2013), AESN (2006)
Fond de carte : IGN BD-Topo 2017
Conception : SIG-AUDC - décembre 2017

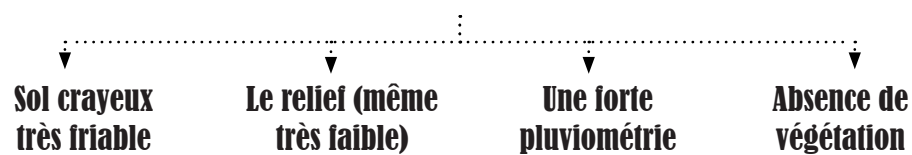
Paysage et risques naturels

Les risques naturels dans le paysage sont pour la plupart liés à la topographie. Bien que le relief du Pays de Châlons soit peu abrupt, il n'est pas rare d'observer des coulées de boues ou du ravinement suite à des intempéries.

Les ruissellements des eaux de pluie engendrent l'érosion des sols, qui peut causer des problèmes à l'activité agricole, au rendement, mais aussi aux habitants ...

Bien observer le paysage peut permettre de repérer les endroits à risques.

Les facteurs qui peuvent aggraver l'érosion sur le territoire



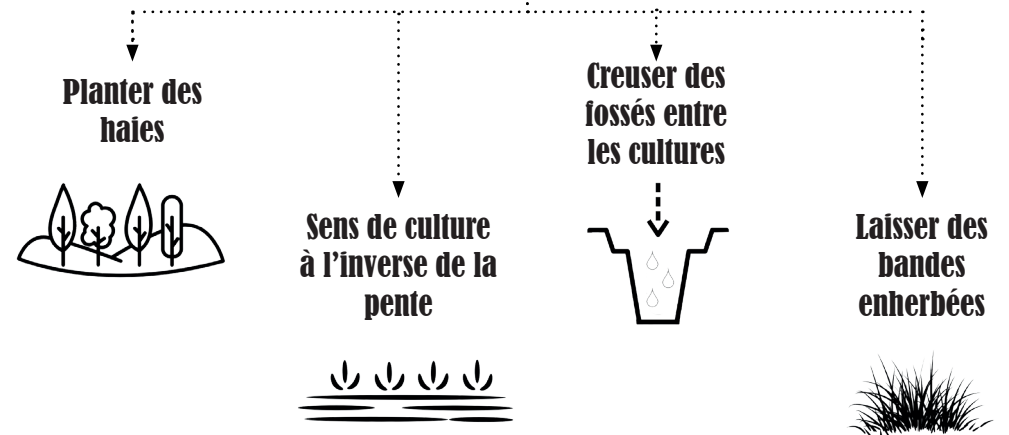
Une coulée de boue à travers les cultures © AUDC

Est-ce que ma commune est concernée par des problèmes d'érosion ? des coulées de boues, du ravinement ?

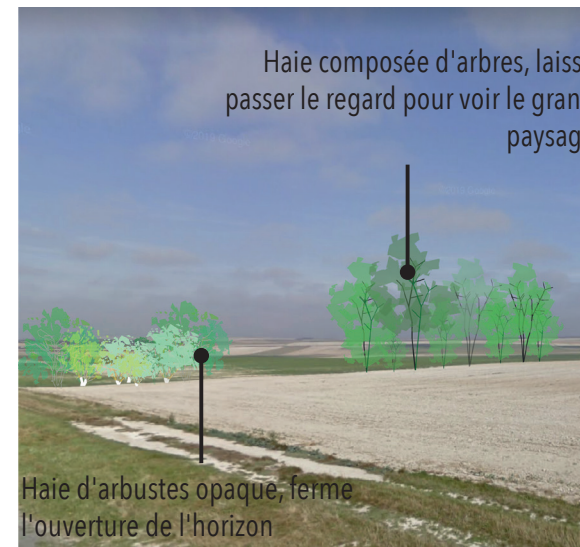


Comment lutter contre l'érosion ?

Les problèmes d'érosion sur un territoire comme celui du Pays de Châlons peuvent être réglés de façon très simple, voici quelques propositions qui tendent à freiner ces problèmes :



L'impact visuel d'une haie dans un paysage ouvert © AUDC

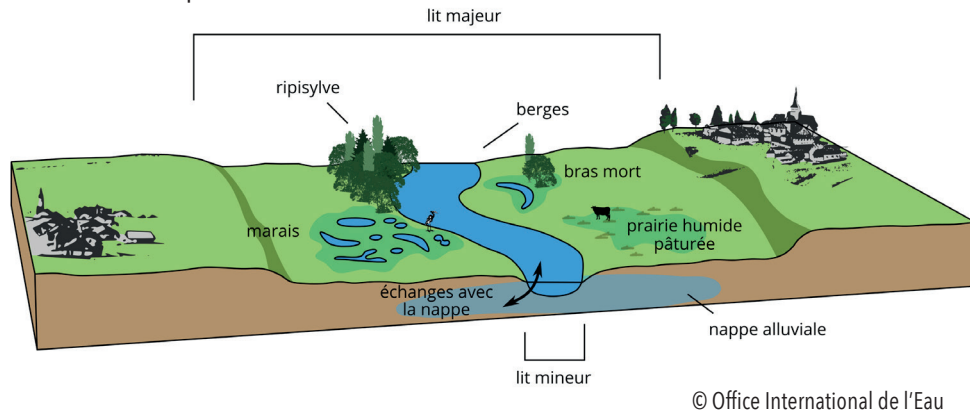


Pour lutter simplement contre ces aléas naturels, l'aménagement et la gestion du paysage jouent un rôle fondamental.

La présence de haies permet de régler des problèmes de mouvement de terrain mais change aussi la vision d'un paysage (il peut le fermer). C'est pourquoi il est impératif de bien prendre en compte les aléas présents, le paysage actuel, le choix de la végétation et de penser à ces évolutions possibles.

Les inondations

Le territoire du Pays est sujet aux inondations par la présence de la Marne, la plus grande rivière de France. Malgré la création du Lac du Der en amont comme bassin tampon des eaux de pluies, la Marne a un taux de gonflement très important donnant lieu à des inondations en période hivernale.



Pour comprendre les limites de l'eau dans le paysage, il faut regarder le lit mineur et le lit majeur des cours d'eau.

Le **lit mineur** est la partie de la rivière où l'eau s'écoule de façon quasiment continue tout au long de l'année.

À l'inverse, le **lit majeur** est toute la zone potentiellement inondable par la rivière. Ces limites sont lisibles dans le paysage par la présence d'une végétation plutôt hélophyte (qui aime beaucoup l'eau) et par le relief qui change de manière plus stricte.

C'est dans cette zone que l'on peut observer les différentes peupleraies ainsi qu'une végétation assez dense qui contraste avec la plaine agricole dénudée de végétation.

La Marne n'a pas fait semblant cette fois ...



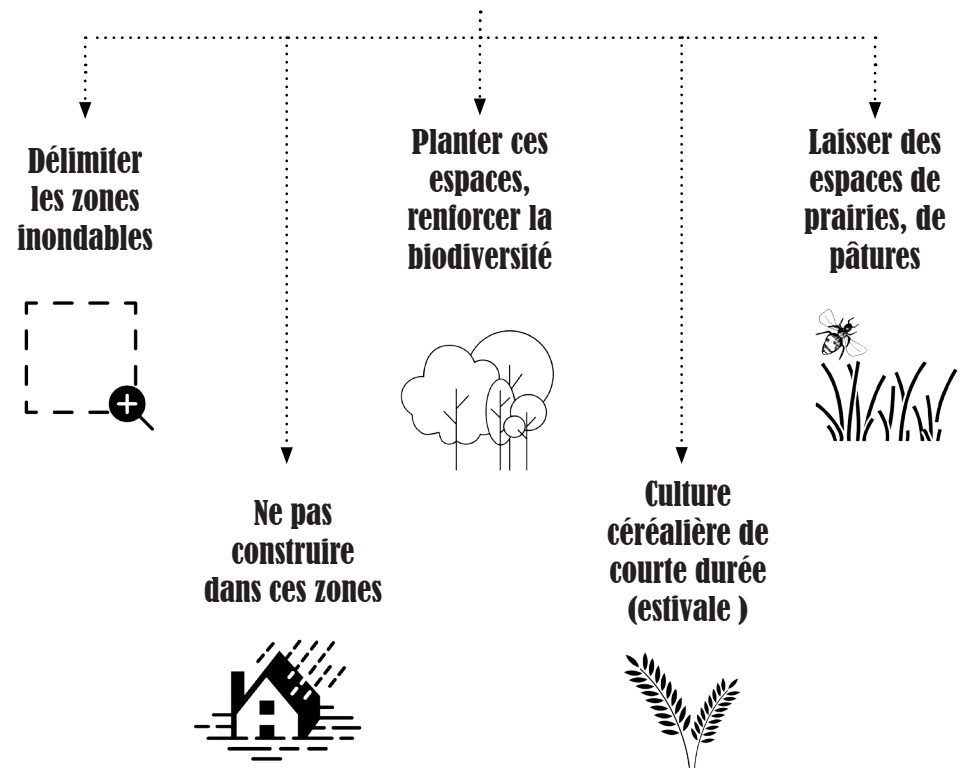
Chepy, février 2020 © AUDC



Togny-aux-Bœufs, février 2020 © AUDC

Comment lutter contre les inondations ?

Certains éléments de la nature ne peuvent pas être maîtrisés, c'est le cas de l'eau, surtout à l'échelle d'une puissante rivière comme la Marne. Il n'est pas possible de lutter contre et il faut donc composer le paysage avec cette contrainte et limiter les risques que peuvent causer une inondation. Des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) existent pour chaque grande rivière ou fleuve. Ils délimitent des zones jusqu'où l'eau peut s'étendre en période de crue. Il est primordial de prendre connaissance de ces zonages pour mieux aménager le paysage.



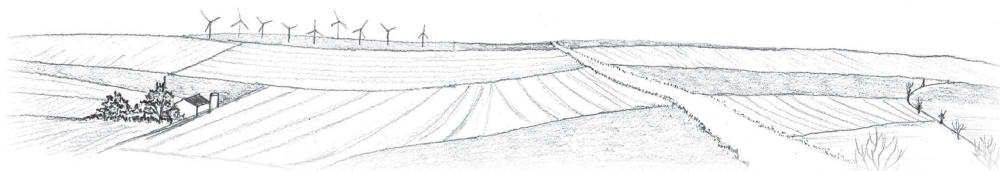
Prendre en compte les risques naturels c'est comprendre le paysage qui nous entoure. Le paysage évolue, change, est bouleversé tout au long de l'année, et les possibles répercussions sur ses changements sont à penser pour valoriser au mieux le paysage, le territoire, les villages, les habitants.

Paysage et évolutions liées à l'Homme

Paysage et activités agricoles

Au sein de la Champagne crayeuse, on observe un paysage "de production" qui se compose de grands champs à perte de vue au relief peu accentué.

Ce paysage est la résultante de plusieurs facteurs : les orientations stratégiques européennes, la composition des sols et les améliorations technologiques qui ne cessent d'augmenter les rendements.



Paysage de grandes cultures © Valentin Pinsolles

Au fil du temps, le paysage s'est transformé et adapté aux pratiques agricoles. La trame agricole est composée de parcelles de 10 à 50 hectares en moyenne. Ces grands aplats agricoles présentent peu de végétation (haie, bois, forêt ...).

Ce paysage est totalement soumis à l'évolution temporelle des cultures au fil des saisons.



Intégration des bâtiments agricoles

L'activité agricole est un acteur majeur sur la composition du paysage de la Champagne crayeuse en raison des grandes étendues de terres cultivées mais aussi par la présence de nombreux bâtiments agricoles (hangars, silos).

En effet, ces bâtiments peuvent être assimilés à des points de repères (landmarks). Ils sont très visibles dans ce paysage plat, visibles à des kilomètres à la ronde pour certains. La prise en compte de ces bâtiments dans le territoire est primordiale pour améliorer l'image du territoire.

État actuel



« On ne voit que ces bâtiments, leur hauteur, taille, couleur se dénotent du paysage »



Planter des arbres pour mieux intégrer les bâtiments agricoles dans le paysage

Évolution possible pour ce paysage



Courtisols, septembre 2020 © AUDC

Paysage et énergie

Les éoliennes

Le sud du territoire du Pays est propice au développement de l'éolien pour diverses raisons : le gisement de vent et la disponibilité foncière. En y intégrant les projets autorisés, le territoire comptabilisera dans les prochaines années environ 200 éoliennes. Ces installations transforment le cadre de vie, puis globalement le paysage de manière durable et conséquente (impact visuel, impact auditif, etc.).

Évolution possible pour ce paysage



Travailler sur la porosité en implantant des haies



État actuel

Forte présence d'éoliennes sous forme de champs éoliens qui marquent le paysage ouvert de la Champagne crayeuse © AUDC

« On dirait que les éoliennes ce sont les arbres dans ce paysage »

Coupetz, février 2020 © AUDC

« Papa, c'est des guirlandes de Noël dans le ciel ? »



Les éoliennes dans le paysage nocturne du sud du Pays de Châlons © AUDC

Les lignes électriques

Comme sur tout le territoire national, les lignes électriques rythment le paysage par intervalles réguliers des pylônes à basse, moyenne ou haute tension. Les champs dénudés accentuent la visibilité de ces pylônes.

Les lignes très haute tension à travers champs © AUDC



« C'est très strict avec toutes ces lignes dans le paysage, les fils, les champs ... »



Lignes électriques au milieu des villages © AUDC



LES ENJEUX D'UNE APPROCHE PAYSAGÈRE
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE